

30 septembre 2024

Carester et Stellantis signent un contrat de fourniture de terres rares pour soutenir l'engagement de Stellantis à atteindre un bilan carbone nul d'ici 2038



- Contrat de vente d'oxydes de terres rares de qualité magnétique provenant de l'unité industrielle de Carester (Caremag) à Lacq, en France.
- Contrat engageant de plus de 3 400 tonnes, dont une part importante provenant du recyclage, pour une durée initiale de dix ans.

Lyon,

Carester SAS. (« Carester ») a annoncé aujourd'hui la signature d'un contrat commercial avec Stellantis Auto SAS (« Stellantis »). Cet accord long terme, sur une période initiale de dix ans, prévoit la fourniture de plus de 3 400 tonnes d'oxydes de néodyme, de praséodyme, de dysprosium et de terbium, dont 36 % provenant du recyclage.

« Cet accord de plusieurs millions d'euros avec Stellantis, l'un des plus grands constructeurs automobiles au monde, est déterminant pour l'avenir du projet industriel de Carester à Lacq », a déclaré Frédéric Carencotte, président de Carester. « Il valide notre positionnement unique combinant le recyclage d'aimants et le traitement de concentrés miniers avec les meilleurs standards ESG ».

Carester est également honoré d'avoir fait partie des trois finalistes au titre de « Fournisseur de l'année » de Stellantis dans la catégorie « Matières premières ». Cette distinction, [décernée à Turin le 24 septembre 2024](#), vise à récompenser les fournisseurs pour leur performance, leur innovation, leur alignement avec les valeurs de Stellantis et leur engagement envers les objectifs de [Dare Forward 2030](#).

À propos de Carester

CARESTER est le partenaire privilégié des entreprises opérant dans l'industrie des terres rares, offrant une expertise dans l'étude et la conception des chaînes de production. Notre équipe de spécialistes s'engage à accompagner et à conseiller les entreprises en leur proposant des solutions adaptées à leurs besoins et à leurs objectifs. Avec notre projet Caremag à Lacq, soutenu par France Relance, Nouvelle Aquitaine et France 2030, nous visons à recycler 2 000 tonnes d'aimants et à séparer 5 000 tonnes de concentrés lourds de terres rares issus de l'exploitation minière, établissant ainsi une nouvelle norme en matière de pratiques ESG. Pour en savoir plus sur nous, consultez le site <https://www.carester.fr/> ou suivez-nous sur [LinkedIn](#).

Contact : contact@carester.fr

